



# Lettre d'information agorha-ONP



N°1 / JANVIER 2013

## Sommaire

<b>Edito</b> .....	p1
<b>Vie du projet</b> .....	p1
Bilan des premières recettes utilisateur d'Agorha conforme ONP.....	p2
Bilan des formations à Agorha- GA.....	p2
<b>Accompagnement du changement</b> .....	p4
Les premiers guides de procédure.....	p3
La sensibilisation des gestionnaires de proximité à l'ONP.....	p3
La mise en place progressive de l'assistance utilisateur au BPNP.....	p3
<b>Bilan du processus de correction des anomalies</b> .....	p4

## Edito

Nous vous proposons, dans ce premier numéro de l'année, de vous présenter en premier lieu un rapide bilan des travaux qui ont mobilisé des agents du SRH fin 2012 :

- \* les recettes utilisateur d'Agorha conforme ONP,
- \* les formations à Agorha-GA.

Puis nous reviendrons sur le démarrage de l'élaboration des guides de procédure GA-payé.

La fin de l'année 2012 a également permis de mener une action de sensibilisation aux changements induits par l'ONP en direction des gestionnaires de proximité, lors de la réunion du 18 décembre des relais SIRH en DRAAF et des formateurs internes de ressources humaines. Nous vous en présenterons les principales conclusions.

Le début de l'année 2013 est caractérisé par la mise en place progressive de la nouvelle assistance aux utilisateurs au « bureau du pilote national de la paye » (BPNP). Une organisation transitoire a été mise en place pour le mois de janvier 2013, dont nous vous détaillons le fonctionnement.

Enfin, nous terminons ce numéro par le bilan de la correction des anomalies bloquantes signalées par les utilisateurs d'Agorha.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2013.

Au sommaire du prochain numéro:

- la prochaine mise en service d'Agorha conforme ONP
- le plan d'accompagnement des utilisateurs

L'équipe de projet agorha-onp

### • Bilan des premières recettes utilisateur d'Agorha-ONP

Organisées en novembre et décembre dernier, les premières recettes utilisateur d'agorha conforme ONP ont associé des gestionnaires de corps et des gestionnaires de proximité. Elles ont permis de tester les procédures suivantes :

- mise à jour de dossier avec ou sans impact paye
- les différents types de congés
- initialisation et réinitialisation de dossier
- décharge syndicale, grève, détachement interne, discipline

En outre, des agents du bureau des pensions ont été associés aux tests concernant les procédures de retraite.

Ces différents tests ont permis de détecter un certain nombre d'anomalies qui ont été corrigées ou sont en cours de correction. Ils ont également permis aux gestionnaires testeurs de se familiariser avec les nouveautés de l'application Agorha-ONP.

La recette utilisateur d'Agorha conforme ONP se poursuit en janvier et février 2013, selon un calendrier mobilisant des gestionnaires de corps et de proximité deux jours par semaine, hors périodes de clôture de paye. Elle permet de poursuivre la recette de nouvelles procédures et de vérifier la correction des anomalies décelées lors des précédents tests. Sont notamment prévus des tests sur les procédures suivantes :

- temps partiel
- accident de service, de travail, maladie professionnelle, congés spécifiques, congés divers
- gestion des contrats
- procédures collectives, avancement de grade, d'échelon
- gestion CET, opérations d'inventaire, disponibilité

Cette nouvelle campagne de tests utilisateur confirme le très grand intérêt de faire participer les gestionnaires à la recette du SIRH Agorha, afin de garantir la meilleure qualité possible de l'application avant sa mise en service. Nous remercions tous les gestionnaires ou agents testeurs pour leur implication dans cette démarche.

### • Bilan des formations à Agorha-GA

Afin d'anticiper les formations à Agorha-ONP, il a été proposé aux nouveaux arrivants dans les bureaux de gestion, ainsi qu'aux gestionnaires de corps qui souhaitaient une mise à niveau sur certains modules, des formations à Agorha-GA.

Ces formations, qui ont débuté en novembre dernier et se poursuivent en janvier 2013, portent sur les fonctionnalités suivantes, demandées par les gestionnaires :

- fondamentaux de l'application Agorha
- module consultation
- congé de maternité
- procédures collectives de changement de corps

Au total, elles concerneront près de 80 participants (dont 36 stagiaires sur les fondamentaux d'Agorha et le module consultation) et un peu plus de 20 stagiaires sur chacune des deux autres formations.

D'une manière générale, ces formations ont été largement appréciées par les participants.

### • Les premiers guides de procédure GA-payé

La mise en place du contrôle interne, qui sera présenté dans une prochaine Lettre, nécessite que les procédures de GA-payé mises en oeuvre par le MAAF soient précisément décrites, afin que chacun des acteurs intervenant sur la chaîne GA-payé (gestionnaires de proximité, responsables, gestionnaires de corps, ...) sache très précisément les différentes actions qu'il doit accomplir et les contrôles qu'il doit mettre en oeuvre pour garantir la qualité de la GA et de la paye.

C'est l'objet des « guides de procédure ». Afin d'aider le ministère dans cet important travail de rédaction, l'ONP a proposé un appui consistant à rédiger une première version des guides à partir de documents fournis par le ministère complétés par des interviews de gestionnaires. Puis les guides sont relus lors d'un atelier associant des gestionnaires et font en dernier lieu l'objet d'une validation formelle du ministère.

La rédaction des guides a commencé en décembre dernier. Ont déjà été abordés :

- les primes : PFR, PS, astreintes, ISSQ, IAT, IFTS
- le SFT, les PF DOM
- le temps partiel

Les prochains ateliers, programmés de janvier à mars, aborderont les procédures suivantes :

- les congés (maladie, maternité, paternité)
- les vacances (enseignement et hors enseignement)
- les procédures collectives enseignement et hors enseignement)
- MAD, hors cadre, disponibilité

Ils seront suivis par d'autres ateliers pour les procédures suivantes : remboursement transport hors Ile de France, détachement, recrutement, congé accident de travail/maladie professionnelle, CLM, CLD.

Ces travaux ont été planifiés en fonction de la recette utilisateur d'Agorha conforme ONP pour bénéficier de la connaissance de la future application lors de la rédaction des guides.

Les participants aux ateliers ont exprimé un réel intérêt à l'élaboration de ces guides de procédure, qui permet d'identifier des pistes d'amélioration de la gestion.

Enfin, il est essentiel de définir la manière dont les gestionnaires vont pouvoir s'approprier ces guides de procédure. Lors des ateliers, des demandes ont été formulées pour rapprocher ces guides de la documentation utilisateur d'Agorha conforme ONP. Un groupe de travail est chargé de proposer des solutions pour garantir une parfaite coordination entre les deux.

### • La sensibilisation des gestionnaires de proximité à l'ONP

Le 18 décembre dernier a eu lieu une réunion de sensibilisation à destination des relais SIRH en DRAAF, des formateurs internes de ressources humaines (FIRH) et des MAG d'administration centrale. Une réunion similaire est organisée le 30 janvier prochain avec les secrétaires généraux des DAAF des départements d'Outre-mer.

Cette réunion a permis de faire un point sur le programme Agorha-ONP, de présenter les principales évolutions du SIRH Agorha dues à la mise en conformité et d'échanger autour du plan d'accompagnement des gestionnaires et des outils mis à disposition des relais en DRAAF et des FIRH.

Les participants ont soulevé plusieurs points, parmi lesquels il convient de souligner

- le besoin de préciser la répartition des rôles entre le gestionnaire de corps et le gestionnaire de proximité
- la nécessité de bien expliquer les nouvelles données d'Agorha conforme ONP à compléter
- le souhait que les modules d'auto-formation existants soient mis en conformité avec l'ONP, car ce sont des outils de formation utilisés par les FIRH.

Enfin, ils ont rappelé la demande des secrétaires généraux d'accéder aux informations de paye des agents de leurs structures.

Les différentes remarques émises lors de cette réunion sont en cours d'étude pour satisfaire au mieux les demandes exprimées. La problématique du rôle des gestionnaires de proximité fera l'objet d'un échange entre le SRH et les secrétaires généraux des DRAAF le 30 janvier prochain.

## • La mise en place progressive de l'assistance utilisateur au BPNP

Avec la mise en place de l'opérateur national de paye, les gestionnaires de la sous-direction mobilité, emplois, carrières (SDMEC) auront à utiliser de nouveaux outils ONP. L'assistance utilisateur sur ces outils relèvera du bureau du pilote national de la paye (BPNP), au sein de SDMEC.

Pour simplifier les démarches des gestionnaires, il a été décidé de regrouper toute l'assistance utilisateur SI (RH et Paye) au niveau du BPNP.

Ce regroupement est effectif depuis le 14 janvier 2013, avec la mise en place d'un mode de fonctionnement transitoire permettant le transfert progressif de l'assistance utilisateur au BPNP.

A compter de cette date, toutes les nouvelles demandes d'assistance émanant des gestionnaires de corps sont transmises au BPNP. Quant à la MSIRH, elle achève le traitement des demandes en cours et continue à prendre en charge les demandes d'assistance en provenance des gestionnaires de proximité.

Ce dispositif transitoire sera maintenu jusqu'à début février, date à laquelle toute l'assistance utilisateur sur le SIRH sera assurée par le BPNP, la MSIRH se recentrant désormais sur ses missions « cœur de métier » de maîtrise d'ouvrage SI. Cette nouvelle organisation vous sera détaillée dans un prochain numéro de la Lettre.

## Agorha

### Processus de correction des anomalies en production : point d'étape au 24 janvier 2013

Le processus de correction des anomalies bloquantes ou majeures détectées dans la version d'Agorha en production a permis d'améliorer de manière significative le fonctionnement de notre SIRH.

Pour rappel, ce processus, mis en place en octobre 2012, consiste à hiérarchiser les anomalies en fonction de leur gravité (appréciée par SDMEC) et à corriger en priorité les anomalies bloquantes.

Depuis la livraison du 12 décembre 2012, seules quatre nouvelles anomalies bloquantes ont été signalées. Deux ont été corrigées lors de la mise en ser-

vice d'Agorha du 20 décembre dernier. Les deux autres le seront prochainement.

Vous retrouverez la liste détaillée de ces corrections sur le portail Agorha gestionnaire au niveau de l'onglet « Documentation », choix « Agorha », puis choix « Contenus fonctionnels/Corrections apportées par les différentes versions d'Agorha ».

Les équipes de projet restent entièrement mobilisées sur ces travaux de résorption des anomalies bloquantes qui se poursuivront de manière très active tant que de telles anomalies subsisteront dans le SIRH.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
Secrétariat général – Service des ressources humaines  
78 rue de Varenne – 75349 Paris 07SP

Directeur de la publication : Philippe Mérillon – Coordinatrice de la rédaction : Fabienne Lusetti